

gnage aussi expressif dans sa forme naïve que l'a été celui des témoins entendus et en particulier de Marie Plourde et de Michel Lemaire, parce qu'ils sont étrangers à la profession médicale, serait consacrer en principe, que quand un homme empoisonné meurt sans que l'on appelle de médecin, la preuve des symptômes doit faire défaut à l'instruction. D'ailleurs, appelé au lit d'un malade, le médecin lui-même ne fonde-t-il pas sur les symptômes rapportés par ceux qui entourent le patient et que bien souvent il n'a pas remarqués lui-même, le diagnostic qu'il porte de la maladie.

Revenons-donc à l'étude des symptômes du 22 et du 31 Décembre. Les témoins médicaux de la Défense sont forcés de reconnaître comme ceux de la Couronne, plusieurs symptômes de l'empoisonnement par la strychnine, dans les phénomènes décrits, mais ils objectent qu'ils ne se trouvent pas en assez grand nombre pour faire conclure à l'empoisonnement par la strychnine, que ce toxique produit des phénomènes essentiels qui ne sont pas rencontrés ici et qui se seraient manifestés si le défunt eût été empoisonné ; et en dernier lieu que les symptômes remarqués sont autant ceux d'autres maladies que de la strychnine.

Pour ce qui est de la quantité des symptômes, je crois vous avoir déjà dit que pour faire admettre un empoisonnement par un toxique particulier, il n'est pas nécessaire qu'ils se manifestent en un nombre déterminé, s'ils sont caractéristiques et assez nombreux pour produire un ensemble particulier, votre devoir étant de conclure à la maladie révélée par cet ensemble.

Mais existe-t-il quelques symptômes essentiels à la strychnine dont l'absence puisse repousser cette conclusion ? La Défense signale la prééminence de l'œil et la suspension de la respiration, qui n'ont pas été rapportées dans le cas du défunt Joutras.

Il est vrai que la prééminence de l'œil est indiquée par la plupart des écrivains médicaux et des auteurs de toxicologie, comme étant un des phénomènes de l'empoisonnement par la strychnine.